



## VILLE DE BERTHIERVILLE

### AVIS PUBLIC

#### Autorisation d'un usage conditionnel

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 3 avril 2023, il sera statué sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour la construction d'une habitation multifamiliale de six logements.

#### IMMEUBLE VISÉ :

Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro 3 450 455 du cadastre du Québec, portant le matricule 2903-36-3711 et situé sur la rue Notre-Dame. Le terrain actuellement vacant se situe à l'intérieur de la zone 3-R-41.

#### NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour une habitation multifamiliale a pour objet de permettre, selon les dispositions du Règlement numéro 967 relatif aux usages conditionnels et du Règlement de zonage numéro 748, la construction d'un immeuble de six logements sur le lot précité.

Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, conformément à l'article 26 du Règlement numéro 967 relatif aux usages conditionnels.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel doit se présenter le lundi, 3 avril 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 588, rue De Montcalm à Berthierville.

Donné à Berthierville ce 17 mars 2023.

**Sylvie Dubois**  
Directrice générale et greffière